

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des poursuites
(article 41 du Règlement)

Convocation¹

Jeudi 4 mars 2021 – 12h30
En visioconférence

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau de la commission – article 16.2 du Règlement (*vote*)**
- 2. Ordre des travaux**
- 3. Divers**

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie (article 41.1, alinéa 2, du Règlement)
Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres :

PS : M. Marc-Jean Ghysels, Mme Fadila Laanan, M. Julien Uyttendaele
Ecolo : Mme Zoé Genot, Mme Magali Plovie, M. Tristan Roberti
MR : Mme Alexia Bertrand, M. Vincent De Wolf
DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Marc Loewenstein
PTB : M. Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).

¹ Les réunions de cette commission sont à huis clos (article 41 du Règlement)